

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Décisions:

Le Conseil communal décide :


- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 5'000'000.- (cinq millions) pour la construction d'une salle polyvalente et l'achat de mobilier.
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme maximum de Fr. 4'400'000.- (quatre millions quatre cent mille) pour la réalisation de cet ouvrage.

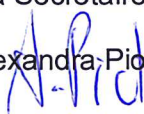
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire de Fr. 95'000.- pour la transformation de la ferme communale.

- de nommer à la commission de gestion M. ALAIN FUELLEMANN en tant que membre suppléant.

- de nommer à l'ASICE, M. FREDERIC STAEHLI en tant que délégué suppléant de Morrens

Ainsi délibéré en séance du lundi 2 février 2015.

La Présidente

Anne-Marie Bolinger

La Secrétaire

Alexandra Piot

